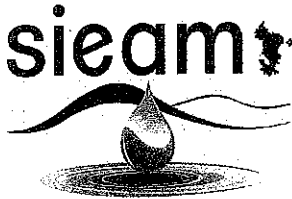


Mamoudzou, le 27 septembre 2019



Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte

Le Président

A  
Monsieur le Président de l'Association des Maires

De Mayotte,

97 600 Mamoudzou

Nos réf : 1269 M/M/C/A/2019

Affaire suivie par : Camille ABDULLAHI

**Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Monsieur le Président,

Le Préfet de Mayotte m'a fait part de son souhait de voir le SIEAM déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en eau potable et en assainissement à la DEAL.

Il m'a soumis le projet de convention et la proposition de délibération ci-joint.

Le Bureau syndical, réuni le 26 septembre dernier, a décidé de soumettre cette délibération au Conseil syndical dans les meilleurs délais et m'a demandé d'informer les Maires de Mayotte.

Par le présent courrier, je souhaitais vous faire part de ce dossier et vous demander de bien vouloir réunir les Maires de notre département pour que je puisse leur apporter toutes les informations dont ils auraient besoin.

Comptant sur votre coopération, je me tiens à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

MANDAT 2014 - 2020  
Le Président,  
Moussa MOUHAMADI

PJ :

- projet de convention
- projet de délibération

BP 289 ZI Kaweni - 97600 MAMOUZOU

☎ : 02 69 62 11 11 📠 : 02 69 61 55 00

✉ : sieam@sieam.fr